Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Conception et réalisation de semelles orthopédiques et/ou orthoplasties

Session 2010 • Code sujet : **POE5CRS** • Durée : **4h15** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Conception et réalisation d’orthèses plantaires et/ou d’une orthoplastie (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste/2010/BTS Podo - E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste - Session 2010 - 1-Sujet.pdf

1. Conception et réalisation d’orthèses plantaires et/ou d’une orthoplastie

Un patient tiré au sort remet une prescription établie par le médecin du jury, que le candidat peut clarifier pendant 30 minutes. Il réalise un appareillage adapté à la pathologie et à la prescription, puis remet l’appareillage et un dossier médico-technique.

Analyse et conception

Question 1. Analyser et exécuter la prescription médicale, demander les précisions nécessaires au médecin du jury pendant les 30 minutes prévues, examiner cliniquement et podologiquement le patient, puis définir l’objectif d’appareillage et les moyens à mettre en œuvre.

1. Pendant les 30 minutes prévues, analyser la prescription et faire préciser au médecin du jury les indications ambiguës, les objectifs, les zones à traiter et les limites de correction.
2. Interroger le patient sur ses antécédents, ses symptômes et son chaussage, puis examiner ses pieds, ses appuis, sa mobilité, sa posture et sa marche.
3. Mettre en relation le bilan et la prescription pour définir l’objectif d’appareillage et les moyens adaptés : orthèses plantaires et/ou orthoplastie, prise d’empreinte, technique et matériaux.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prescription clarifiée, bilan clinique et podologique réalisé, objectif et moyens d’appareillage définis.

Réalisation et dossier médico-technique

Question 2. Réaliser une paire d’orthèses plantaires et/ou une orthoplastie adaptée à la pathologie et conforme à la prescription. Effectuer un essayage si la disponibilité du patient le permet et constituer le dossier médico-technique correspondant.

Réaliser les orthèses plantaires et/ou l’orthoplastie conformément à la prescription et au bilan : prise d’empreinte, choix des matériaux, façonnage, assemblage et finition. Contrôler la conformité de l’appareillage, ses reliefs et décharges, ainsi que l’absence d’arêtes gênantes.

Si le patient est disponible, effectuer l’essayage et vérifier le confort et les zones d’appui, puis ajuster si nécessaire. Remettre le dossier médico-technique correspondant, décrivant la prescription, le bilan, l’objectif, les matériaux, la technique et les contrôles réalisés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appareillage conforme et contrôlé, essayage effectué si possible, dossier médico-technique remis.

Adaptation et présentation au jury

Question 3. Adapter les orthèses aux chaussures du patient pendant les 15 minutes prévues avant l'entretien, puis présenter l'appareillage et le dossier médico-technique au jury pendant 15 minutes. Justifier la technique et le choix des matériaux, et formuler des conseils de chaussage.

Avant l'entretien, utiliser les 15 minutes avec le patient pour adapter l'appareillage à ses chaussures. Vérifier le volume disponible, le maintien, le confort en station debout et à la marche, puis ajuster sans compromettre la prescription.

Présenter ensuite l'appareillage et le dossier au jury pendant 15 minutes, en justifiant le lien entre le bilan, l'objectif, la technique et les matériaux.

- Conseiller des chaussures adaptées, suffisamment larges et profondes, avec un maintien adéquat.
- Recommander une adaptation progressive et de signaler toute douleur persistante ou rougeur.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appareillage adapté aux chaussures, choix techniques justifiés et conseils de chaussage transmis.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2010)

Bilan de l'épreuve : Épreuve pratique E5, sous-épreuve U 52 du BTS Podo-orthésiste, session 2010, code POE5CRS, d'une durée de 4h15 et de coefficient 5. À partir d'une prescription et de l'examen du patient, le candidat conçoit et réalise des orthèses plantaires et/ou une orthoplastie. L'évaluation porte sur leur adaptation, les choix techniques, les conseils de chaussage et le dossier médico-technique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'appareillage doit être adapté à la pathologie du patient et conforme à la prescription médicale.
- L'examen clinique et podologique oriente l'objectif d'appareillage et les moyens retenus.
- La technique et les matériaux choisis doivent pouvoir être justifiés au regard de l'appareillage réalisé.
- L'adaptation aux chaussures et les conseils de chaussage font partie des compétences évaluées.

Points de vigilance & attentes du jury

- Clarifier la prescription auprès du médecin du jury pendant les 30 minutes prévues.
- Relier les observations cliniques et podologiques à l'objectif d'appareillage choisi.
- Vérifier l'adaptation des orthèses aux chaussures et formuler des conseils de chaussage adaptés.
- Présenter un dossier médico-technique clair et justifier les choix de technique et de matériaux.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser l'analyse de la prescription et l'examen du patient ?

Commencez par clarifier la prescription auprès du médecin du jury pendant les 30 minutes prévues. Réalisez ensuite l'examen clinique et podologique, puis reliez vos constatations à l'objectif d'appareillage et aux moyens choisis.

Q : Que faut-il expliquer pour justifier la technique et les matériaux ?

Reliez la prescription et la pathologie du patient aux caractéristiques de l'appareillage réalisé. Expliquez pourquoi la technique et les matériaux choisis conviennent à l'objectif d'appareillage, au lieu de vous limiter à décrire les étapes de fabrication.

Q : Comment le temps est-il réparti dans le sujet ?

La durée officielle indiquée est de 4h15, avec 30 minutes pour demander des précisions sur la prescription et 3h45 de réalisation. Le sujet prévoit également un entretien de 30 minutes, dont 15 minutes d'adaptation aux chaussures et 15 minutes de présentation.

Q : Quels critères le jury évalue-t-il explicitement ?

Le sujet indique quatre critères : l'adaptation des orthèses et le respect de la prescription, la justification de la technique et des matériaux, les conseils de chaussage, ainsi que la présentation et le contenu du dossier médico-technique.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste/2010/BTS Podo - E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste - Session 2010 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Podo : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.